

DU CONSEIL MUNICIPAL

FOUGAX ET BARRINEUF

Séance du 10 Octobre 2025

Nombre de Membres
Effectif Légal : 11
En exercice : 8
Présents : 7
Pouvoirs :
Suffrages exprimés : 7
Vote pour : 7
Vote contre :
Abstention :
Ne participe pas au vote :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix octobre à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fougax et Barrineuf, sous la présidence de Monsieur **LAFFONT Hervé**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **2 octobre 2025**

Présents : DEFOIS Christine, LAFFONT Hervé, MARTINEZ Bruno, MARTINEZ Frank, BARRIERE Renaud, MUNOZ Henri, MICHAU Maryna,

Absents : DROUIN-POIRRIER Ghislaine,

Secrétaire de séance : MARTINEZ Frank,

POSTE VACATAIRE MUSIQUE 2025/2026

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'école de Fougax et Barrineuf souhaite faire appel à un intervenant musique pour l'année scolaire 2025 / 2026 afin d'initier les enfants de l'école.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de créer 1 emploi de vacataire pour l'année scolaire 2025 /2026 à compter du 3 novembre 2025. Il propose de fixer le montant brut de chaque séance à 25 euros à raison de 22 séances.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'un emploi de vacataire pour l'année scolaire 2025 /2026.

APPROUVE le montant de la rémunération de 25 euros bruts à raison de 22 séances au total pour l'année scolaire 2025 /2026

- dit que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations seront inscrits au Budget Principal 2025 et 2026,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 009-210901252-20251010-2025_26-DE

Le Maire : Hervé LAFFONT

